

Séance du 8 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. METERY Alain, Maire.

Présents : M. METERY Alain, M.HAUTEVELLE Ludovic, Mme LONJARET Corinne, M. LACOMBE Jacky, M.BLANC Gilbert, Mme BLANCHARD Karine, M. LOUCHE Morgan, Mme POULARD Magalie, Mme REGNIER Karine et Mme VANDROUX Viviane.

Absente excusée : Mme PAGE Laetitia

Secrétaire de séance : Mme POULARD Magalie

Lecture du compte-rendu de la réunion du 18 février 2021

Modification des statuts de la Communauté de Communes Terres de Bresse : Prise de compétence "mobilité"

Par délibération en date du 18 mars 2021, les délégués communautaires ont donné leur accord pour modifier les compétences de la Communauté de Communes Terres de Bresse : Prise de compétence mobilité. Ces modifications de compétences sont décidées par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal donne son accord et adopte les statuts modifiés

Rythmes scolaires : Renouvellement de l'organisation du temps de travail scolaire pour les écoles

M. BEN, inspecteur académique sollicite l'avis du Conseil Municipal quant au renouvellement de l'organisation du temps scolaire des écoles du RPI.

Aujourd'hui, le temps scolaire est organisé sur 4 jours hebdomadaires, les enseignants ne souhaitent pas de modifications.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le renouvellement de l'organisation du temps scolaire des écoles du RPI sur 4 jours hebdomadaires.

Convention cantine avec la commune de Loisy

Monsieur le Maire donne lecture de la convention cantine pour l'année 2021 proposée par la commune de LOISY. Convention qui a été adoptée par le Conseil Municipal de LOISY le 26 février 2021.

Montant annuel de la participation d'Huilly-sur-Seille : 6 508.00 €

Bilan financier de la cantine de l'année 2020 : - 13 016.99 € - Déficit partagé entre les 2 communes

Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par la commune de Loisy et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Subvention à la bibliothèque de Loisy

La commune de Loisy a ouvert une bibliothèque municipale.

Considérant,

que la commune d'Huilly n'a plus de bibliothèque,

que des personnes bénévoles de la bibliothèque s'investissent pour faire de la lecture aux enfants des écoles,

que des habitants d'Huilly s'inscrivent à la bibliothèque de Loisy,

Le Conseil Municipal vote une subvention à la commune de LOISY pour participation aux frais de fonctionnement de la bibliothèque de LOISY, d'un montant de 100 €.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021 :

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'état 1259 COM, produit des taxes sans changement des taux, et décide de voter pour 2021, les taux proposés par l'administration fiscale suite à la réforme de la taxe d'habitation.

Taxe Foncière Bâti : 34.58, Taxe Foncière non bâti : 37.77

Le taux de la taxe d'habitation 2019 est automatiquement reconduit en 2021 par les services fiscaux.

Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur BLANC Gilbert, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur METERY Alain, Maire, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

Section de fonctionnement :

Dépenses = 187 553.43 Recettes = 318 064.67

Excédent de fonctionnement = 130 511.24 €

Section d'investissement :

Dépenses = 66 425.94 + restes à réaliser : 7 668.00

Recettes = 48 037.85 + restes à réaliser : 0.00

Déficit d'investissement = 26 056.09 €

Compte de gestion 2020 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur METERY Alain, Maire, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat de fonctionnement :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de : 130 511.24 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

26 056.09 € en excédent de fonctionnement capitalisé

104 455.15 € en excédent de fonctionnement reporté.

Budget Primitif 2021 :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2021 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes = 341 206 €

Section d'investissement : dépenses et recettes = 59 501 €

Questions diverses :

Recrutement d'un adjoint administratif : Suite à création d'un emploi d'adjoint administratif, Mme Sandrine PICOLLET, adjoint administratif à la mairie de Montpont-en-Bresse sera recrutée à partir du 26 avril 2021 en CDD d'une durée de 6 mois.

Cet agent travaillera le lundi matin de 8h00 à 12h00 suivant son planning qui sera établi à l'avance. Hélène BESSON travaillera avec elle les lundis 26 avril et 10 mai pour sa formation au poste.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

M. Alain METERY